



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 janvier 2021

Français  
Original : anglais

---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Forum régional africain pour le développement durable**  
Septième session  
Brazzaville (en ligne), du 1<sup>er</sup> – 4 mars 2021

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire\*  
**Séance parallèle sur le sous-thème de l'élimination de la pauvreté**

### **Document de travail sur l'Objectif de développement durable 1 : Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout**

#### **I. Messages clefs**

1. On trouvera ci-après les messages clefs issus de l'analyse intégrée des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies et des objectifs correspondants définis dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, qui sont en lien avec le présent sous-thème :

- a) La pandémie de COVID-19 a mis à nu les déficits de développement en Afrique et augmenté le nombre de pauvres, annulant ainsi les progrès obtenus dans la réalisation du Programme 2030 ;
- b) Les personnes économiquement vulnérables, notamment les femmes, sont particulièrement exposées au risque de tomber dans la pauvreté ;
- c) Il faut bâtir un avenir meilleur et plus résilient grâce à une meilleure compréhension du risque systémique et des effets en cascade des catastrophes ;
- d) Les possibilités offertes par la pandémie de COVID-19, telles que l'adoption accélérée de solutions numériques et les investissements intelligents dans le capital humain, doivent être mieux exploitées ;
- e) La Zone de libre-échange continentale africaine pourrait changer la donne si elle est mise au service du développement durable et de la réduction de la pauvreté.

#### **II. Introduction**

2. Le présent document a été établi par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec des contributions du Programme des Nations Unies pour

---

\* ECA/RFSD/2021/1/Rev.1



le développement et du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe.

3. Il porte sur l'Objectif de développement durable 1 : « Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout ». Cet objectif, qui comporte 7 cibles et 14 indicateurs, a été adopté en vue d'accroître le bien-être humain.

4. La réduction de la pauvreté est un thème abordé dans le cadre de plusieurs aspirations de l'Agenda 2063, notamment l'aspiration 1 (Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable), et en particulier les objectifs 1 (Une qualité de vie élevée, un haut niveau de vie, la santé et le bien-être pour tous les citoyens) et 4 (Économies transformées et emplois).

### **III. Liens et synergies entre les cibles de l'Objectif de développement durable 1 et les cibles des autres objectifs de développement durable**

5. L'Objectif de développement durable 1 est étroitement lié à de nombreux autres objectifs de développement durable, et les progrès réalisés dans le cadre de ceux-ci peuvent donc faciliter la réalisation des cibles de l'Objectif 1. Tout progrès dans la réalisation de l'objectif 1.1 concernant l'éradication de l'extrême pauvreté pour tous, partout dans le monde, actuellement mesurée par le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour, et de l'objectif 1.3.1 sur la proportion de la population couverte par les minima sociaux ou les systèmes de protection sociale (par sexe, en distinguant les enfants, les chômeurs, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes enceintes, les nouveau-nés, les victimes d'accidents du travail, les pauvres et les personnes vulnérables) aura un effet positif sur la réalisation des autres objectifs. L'Objectif de développement durable 1 est également lié à la préparation aux catastrophes, car il comporte une cible concernant le nombre de pays disposant de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe, stratégies qui sont importantes pour leurs effets de synergie avec les objectifs et cibles environnementaux. Il est particulièrement intéressant de noter que les objectifs de développement durable 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 3 (Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges) et 4 (Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous) contribuent tous à l'éradication de la pauvreté grâce à la fourniture de services de base et à la création d'emplois.

6. Les liens entre l'Objectif de développement durable 5 (Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles) et l'Objectif 1 sont clairs - non pas tant dans la composition par sexe des ménages vivant sous le seuil de pauvreté que dans la représentation disproportionnée des femmes au sein des groupes vulnérables, et dans l'emploi informel et l'accès inéquitable aux services sociaux. Les progrès vers l'éradication de la pauvreté doivent nécessairement aller de pair avec la fourniture de moyens permettant de participer à la vie active.

### **IV. Principales tendances et progrès vers la réalisation de certaines cibles de l'Objectif de développement durable 12 : Assurer des modes de consommation et de production durables**

7. La pauvreté en Afrique diminue, comme partout ailleurs, mais pas de manière significative. Après une hausse de 54,3 % en 1990 à 55,6 % en 2002,

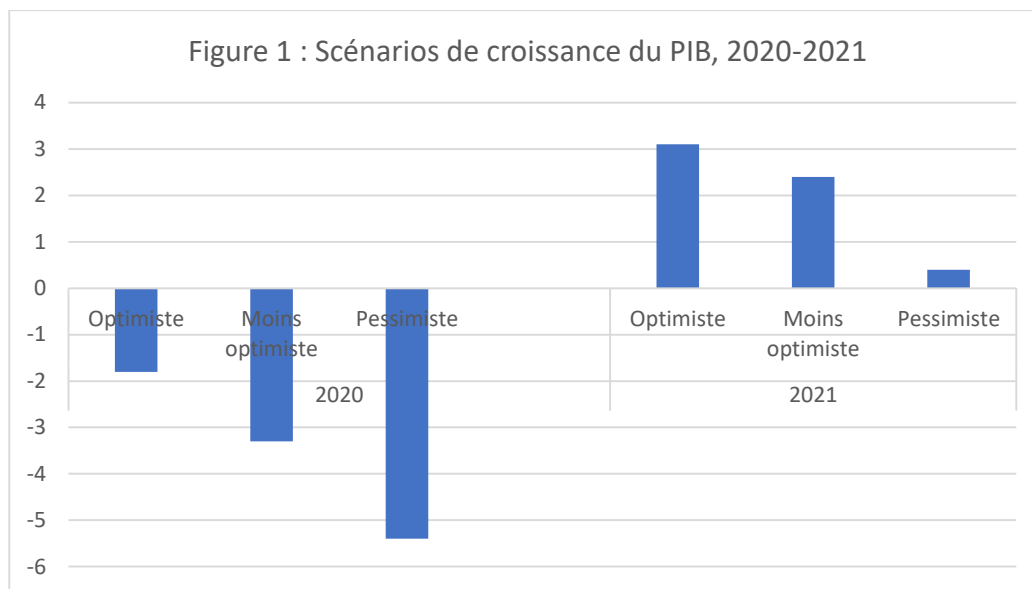
le taux de pauvreté en Afrique est tombé à 36 % en 2016 (Commission de l'Union africaine et OCDE, 2018). La proportion d'Africains vivant dans l'extrême pauvreté a considérablement diminué - de 54 % en 1990 à 41 % en 2015 - mais, en raison de la forte croissance démographique au cours de la même période (2,6 % par an), le nombre de pauvres en Afrique a en fait augmenté, passant de 278 millions en 1990 à 413 millions en 2018 (Beegle et Christiaensen, 2019). À ce rythme, et compte non tenu de la pandémie de COVID-19, le taux de pauvreté devrait tomber à seulement 23 % en 2030, loin de l'objectif de 3 %. La pauvreté mondiale va devenir de plus en plus africaine, la part du continent dans l'extrême pauvreté mondiale totale passant de 55 % en 2015 à 90 % en 2030. À cet égard, il convient de procéder à une décomposition des chiffres de la pauvreté en Afrique. Sur la base du critère de 1,90 dollar par jour, on note une nette différence entre les pays d'Afrique subsaharienne et ceux d'Afrique du Nord, ces derniers ayant un faible taux de pauvreté de 4 % en moyenne et étant donc en bonne voie pour atteindre l'objectif de 3 % en 2030.

8. Il n'empêche que la lente diminution des chiffres de la pauvreté sur le continent est due en partie à un certain nombre de facteurs. Alors que la croissance économique était d'environ 5 % de 2000 à 2014, largement soutenue par le boom des produits de base, elle est tombée à environ 3 % de 2014 à 2019 (CEA, 2017). L'objectif de 7 % de croissance économique requis pour obtenir des effets positifs sur la pauvreté n'a pas été atteint. En outre, la plupart des économies africaines restent tributaires du secteur des industries extractives à forte intensité de capital, ce qui limite leur capacité à créer suffisamment d'emplois pour absorber une main-d'œuvre en croissance rapide. Dans la plupart des cas, les industries extractives fonctionnent comme des enclaves, avec de faibles liens avec les fournisseurs nationaux et le reste de l'économie. L'emploi a augmenté à un rythme inférieur à 1,8 % par an, soit moins que la croissance annuelle de près de 3 % de la population active (Banque africaine de développement, 2019). Il est donc clair que la création d'emplois ne suit pas l'accroissement de la population en âge de travailler. Enfin, la « croissance sans emplois » a réaffirmé le caractère structurel de l'emploi précaire et vulnérable. Bien que les taux de chômage en Afrique soient généralement faibles, avec une moyenne de 6,8 % en 2018 (OIT, 2019), le sous-emploi et l'emploi informel sont très répandus. La plupart des emplois en Afrique sont créés dans l'économie informelle, qui se caractérise habituellement par une faible productivité et de mauvaises conditions de travail. L'informalité en Afrique se concentre davantage dans l'économie rurale, laquelle repose largement sur l'agriculture. L'Afrique a le plus fort taux d'informalité estimée au monde, avec 85,8 % de l'emploi total, et le taux d'emploi vulnérable le plus élevé au monde, avec une moyenne de 66 % (OIT, 2018a).

9. Il s'ensuit que la plupart des pauvres (82 %) vivent dans les zones rurales et gagnent leur vie principalement dans l'agriculture. Les microentreprises basées sur le travail non salarié sont la principale source d'emplois et de revenus non agricoles pour les pauvres et les quasi-pauvres. En outre, la faible productivité du travail, tant dans les économies rurales que dans les types d'emploi informels, freine la croissance et atténue les effets de réduction de la pauvreté.

10. Diverses estimations de l'impact probable de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté ont été produites à l'aide de différentes méthodes. En utilisant l'approche de l'élasticité de la croissance à l'évolution de la pauvreté, et en prenant pour hypothèse une contraction de la croissance économique de 1,8 à 5,4 % en 2020 (figure I), la CEA estime que l'Afrique comptera entre 49 millions et 161 millions de nouveaux pauvres, le chiffre de 100 millions étant le scénario le plus probable (CEA, 2020). La contraction du produit intérieur brut (PIB) causée par la pandémie sera probablement ressentie en premier lieu par ceux qui sont vulnérables à la pauvreté, ceux qui se situent

juste au-dessus ou près du seuil d'extrême pauvreté de 1,90 dollar par personne et par jour. Ce point est particulièrement important en Afrique, car trois ménages pauvres sur cinq sont chroniquement pauvres, alors qu'on estime que deux ménages pauvres sur cinq sont pauvres de façon transitoire, c'est-à-dire qu'ils entrent dans la pauvreté ou en sortent selon les fluctuations de leurs revenus dues aux chocs auxquels ils sont exposés.



Source : Estimations de la CEA, 2020.

11. Les variations entre pays et sous-régions dans le rythme de la réduction de la pauvreté sont révélatrices de certaines particularités nationales et sous-régionales. Dix pays africains - principalement des pays d'Afrique du Nord et des pays à revenu intermédiaire ou élevé comme Cabo Verde, le Gabon et Maurice, mais aussi la Gambie - affichent un faible taux de pauvreté de 4 %, mais un taux moyen de vulnérabilité plus élevé, à 13,5 %<sup>1</sup>. L'Afrique du Nord compte un nombre élevé de ménages vulnérables qui gagnent entre 1,90 et 3,20 dollars, et enregistre plus de 30 % de tous les cas de COVID-19 confirmés. Cela est particulièrement pertinent lorsque l'on considère sous l'angle de la pandémie la catégorie des groupes nouvellement vulnérables qui tombent dans la pauvreté (ECA, 2020a).

12. Près des deux tiers de la population économiquement vulnérable d'Afrique vivent dans dix pays dont le PIB moyen par habitant est inférieur à 4 000 dollars. Il s'agit du Nigéria, de l'Éthiopie, de l'Égypte, de la République-Unie de Tanzanie, du Kenya, du Soudan, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de l'Afrique du Sud et du Niger. Sept de ces dix pays - l'Égypte, le Soudan, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la République unie de Tanzanie et la République démocratique du Congo - forment un territoire contigu. Ces 10 pays représentent 19 % de la population de l'Afrique. En ce qui concerne les personnes vulnérables et les pauvres, les chiffres sont inversés, avec un taux de pauvreté moyen de 63 % et un taux de vulnérabilité de 16 %. Les personnes économiquement vulnérables ont été le groupe de population particulièrement exposé à la pandémie de COVID-19, en proie à des flux de revenus incertains et à un manque de protection sociale. En particulier, l'accès inéquitable des personnes vulnérables aux services publics renforce encore leur exposition à la pandémie.

13. Si l'inégalité des revenus est un obstacle important à la réduction de la pauvreté, les inégalités de chances, en particulier entre les sexes, ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19. En effet, les femmes sont

<sup>1</sup> Algérie, Égypte, Maroc, Mauritanie, Soudan, Tunisie, Cabo Verde, Gabon, Gambie et Maurice.

majoritaires dans de nombreuses professions « non essentielles » du commerce de détail et des services qui ont été gravement touchées par la crise et qui ne peuvent être exercées à distance, comme celles des secteurs des soins personnels, de la restauration, de l'hôtellerie et du travail domestique (Alon et autres, 2020 ; Hupkau et Petrongolo, 2020). En outre, la capacité des personnes à entreprendre un travail rémunéré, ou à travailler selon le même horaire qu'auparavant, sera influencée par ce qui se passe à la maison. La fermeture sans précédent d'écoles et de garderies, ainsi que la réduction de nombreux services de soins médicaux pour des maladies autres que l'épidémie de COVID-19, ont entraîné une augmentation considérable des soins à domicile. Compte tenu des normes sociales bien établies concernant la responsabilité des soins, il a été estimé que les femmes supporteraient une grande partie de ce fardeau supplémentaire. Selon l'enquête démographique et de santé, près d'une femme sur cinq (17 %) âgée de 18 à 24 ans a subi des violences de la part d'un partenaire au cours des 12 mois précédents ; 6 % des femmes de plus de 18 ans ont subi des violences sexuelles de la part d'un partenaire ; et une femme est assassinée toutes les quatre heures en Afrique du Sud, où la moitié des cas identifiés ont été perpétrés par un partenaire intime.

14. Une des principales raisons de la lente diminution de la pauvreté est l'incapacité à traduire la croissance en création d'emplois. En effet, la croissance rapide et soutenue que l'Afrique a connue au cours des deux dernières décennies ne s'est pas traduite par une création d'emplois. Sur la période 2000-2014, une augmentation de 1 % de la croissance du PIB était associée à une croissance de l'emploi de seulement 0,41 %, ce qui signifie que l'emploi augmentait à un rythme inférieur à 1,8 % par an, soit beaucoup moins que la croissance annuelle de près de 3 % de la population active (OIT, 2019). En raison des chocs sur l'offre et la demande entraînés par la pandémie de COVID-19, les créations annuelles d'emplois formels (qui se chiffrent actuellement à 3,7 millions) devraient diminuer de 1,4 à 5,8 % par rapport au scénario de référence de la croissance de l'Afrique pour 2020. En outre, on prévoit une augmentation du nombre d'emplois informels et vulnérables (plus de 60 % des hommes et près de 75 % des femmes travaillent dans le secteur informel en Afrique) et des dépenses à la charge des ménages pauvres et vulnérables (CEA, 2020b). Alors que la crise financière de 2008 avait entraîné une augmentation de l'emploi vulnérable de 10 %, il faudrait s'attendre à un taux considérablement plus élevé après un choc plus systémique tel que la pandémie de COVID-19, l'Organisation internationale du Travail (OIT) prévoyant 19 millions d'emplois perdus en Afrique du fait des fermetures totales ou partielles des lieux de travail (OIT, 2020).

15. En Afrique, la pauvreté est un mélange de pauvreté chronique et de pauvreté transitoire : environ 60 % des pauvres du continent sont chroniquement pauvres et 40 % sont dans une situation de pauvreté transitoire. En outre, les différents effets de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté - augmentation des emplois vulnérables, hausse des coûts de santé et insuffisance de la protection contre les risques sociaux - feront basculer dans la pauvreté les ménages dont le revenu est légèrement supérieur à 1,90 dollar par jour. La précédente épidémie du sida avait eu les effets suivants : la probabilité de voir les ménages vulnérables touchés plonger dans la pauvreté transitoire s'était accrue de 17,1 %, celle de les voir rester dans la pauvreté pendant une décennie ou plus longtemps s'était accrue de 4,2 % et celle de les voir sortir de la pauvreté avait diminué de 5,9 %. L'impact de la pandémie de COVID-19, en particulier sur l'économie et les moyens de subsistance, devrait avoir des effets négatifs plus importants sur la pauvreté. La hausse des niveaux de pauvreté exacerbera également les inégalités de revenus existantes (CEA, 2020a). Pour les ménages à faible revenu, qui consacrent déjà en moyenne 36 % de leurs revenus aux dépenses de santé, le coût de l'accès aux soins de santé deviendra de plus en plus inabordable dans le sillage de la pandémie de COVID-19, ce

qui entraînera une augmentation du nombre de ménages passant sous le seuil de pauvreté.

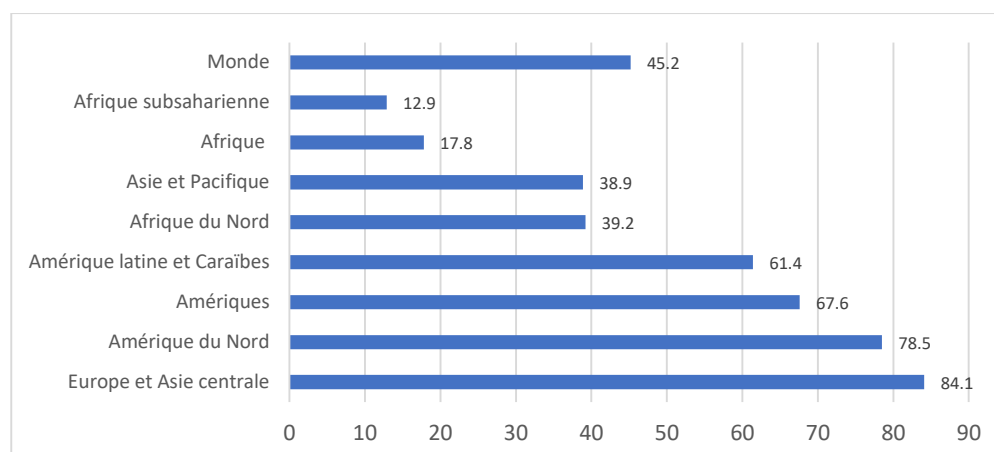
16. Les écarts mesurés entre les sexes en matière de pauvreté monétaire sont modestes, bien que les données qui les sous-tendent reflètent un problème méthodologique au niveau des ménages. La pandémie de COVID-19 a mis à nu les inégalités structurelles entre les sexes dans les aspects non monétaires de la pauvreté. Les femmes africaines continuent à être désavantagées dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'autonomisation et des activités génératrices de revenus. Elles ont généralement des dotations en capital humain nettement inférieures à celles des hommes (bien que, parmi la cohorte la plus jeune, cet écart se soit réduit, les filles ayant rattrapé les garçons dans certains pays), un accès plus difficile au marché du travail, des salaires inférieurs, un accès ou un droit plus limité aux moyens de production (tels que la terre, le crédit et d'autres intrants), moins de droits politiques ou juridiques et des contraintes plus strictes en matière de mobilité et d'activités socialement acceptables. C'est pourquoi l'inégalité des sexes peut enfermer les femmes dans la pauvreté et créer un cercle vicieux pour leurs enfants.

17. En raison de la pandémie de COVID-19, ces déficits de développement ont été davantage exposés : près de 34 millions de filles (38 %) âgées de 12 à 14 ans et 60,5 % des filles de 15 à 17 ans n'atteignent pas le cycle secondaire, ce qui exacerbe les inégalités entre les sexes dans l'éducation. Près de la moitié (11,2 millions) des quelque 24 millions d'apprenants dans le monde qui risquent de ne pas retourner à l'école sont des filles et des jeunes femmes. L'Afrique est l'une des régions où les apprenants sont les plus vulnérables (5,3 millions au total), les adolescentes étant les plus exposées au risque de ne pas retourner à l'école. Dans l'ensemble, 24 % des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ou ne bénéficient d'aucune formation. Pour les jeunes femmes qui travaillent, les conditions, le salaire et la sécurité du revenu qu'offrent leurs emplois sont médiocres. D'une manière générale, au sein des familles aux ressources limitées, les filles sont plus susceptibles que les garçons d'être retirées de l'école, ce qui accentue l'écart entre les sexes en matière d'alphabetisation. Plan International et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont mis en garde contre le risque d'une augmentation des taux d'abandon scolaire, qui affectera de manière disproportionnée les adolescentes, creusera davantage les écarts entre les sexes dans l'éducation et entraînera un risque accru d'exploitation sexuelle, de grossesse précoce et de mariage précoce et forcé.

18. Au niveau mondial, 3,2 % du PIB est alloué aux dépenses publiques de protection sociale non liées à la santé, assurant ainsi la sécurité des revenus pendant la vie active ; en Afrique, ce chiffre est de 1,1 %, ce qui permet à un peu plus de la moitié de la population en âge de travailler de bénéficier de prestations de maternité, d'allocations chômage, d'indemnités pour accident du travail, de prestations d'invalidité et d'une protection sociale générale. Seulement 7 % des personnes identifiées comme vulnérables sont couvertes par l'aide sociale. Cette donnée est particulièrement pertinente au regard des chocs de l'offre et de la demande induits par la pandémie de COVID-19.

19. L'insuffisance des emplois créés par une croissance dont le niveau et la qualité laissent à désirer a encore aggravé la situation des travailleurs vulnérables et informels en Afrique. Cette situation est encore exacerbée par le manque de couverture des travailleurs informels par la protection sociale. Selon les estimations de l'OIT, 82 % des Africains sont sans protection sociale (figure II) – 61 % en Afrique du Nord et 87 % dans le reste de l'Afrique - et seule une petite partie de la population économiquement active est couverte par les régimes légaux de sécurité sociale, dont la plupart sont des régimes de pension de vieillesse.

Figure II  
**Population couverte par au moins une prestation de protection sociale (pourcentage)**



Source : OIT (2018b).

20. L'absence de protection sociale avant la pandémie de COVID-19 a également mis en évidence l'effet sur la répartition des jeunes travailleurs pauvres. La pauvreté des jeunes travailleurs en Afrique a diminué d'un peu plus de 15 %, contre une baisse de 20 % chez les personnes de 25 ans et plus entre 2000 et 2019. La conséquence est qu'en 2019, 63 % des jeunes travailleurs vivaient dans la pauvreté en Afrique, contre 51 % des travailleurs adultes (âgés de 25 ans et plus). Dans les États arabes, y compris les pays d'Afrique du Nord, la pauvreté des jeunes travailleurs non seulement n'a pas diminué, mais a presque doublé, augmentant de 88 % sur la même période. Il est intéressant de noter que la répartition par âge des taux d'infection par le coronavirus 2019 laisse apparaître une proportion beaucoup plus élevée de jeunes que les chiffres mondiaux, ce qui reflète une plus grande vulnérabilité des jeunes.

21. Partout en Afrique, des politiques sociales de fortune ont été adoptées à titre de mesures temporaires dans le cadre de la riposte immédiate à la pandémie de COVID-19. Par exemple, l'Égypte a annoncé une initiative de soutien ciblé en faveur des travailleurs irréguliers dans les secteurs les plus touchés, sous la forme d'une subvention mensuelle de 500 livres égyptiennes pendant trois mois. L'Ouganda a pris des mesures d'ordre budgétaire, notamment en autorisant le paiement différé aussi bien de l'impôt sur les sociétés pour les petites et moyennes entreprises que de l'impôt à la source pour les entreprises des secteurs fortement touchés tels que le tourisme et la floriculture. Dans le cadre de ces réponses, il a fallu reconnaître que les personnes les plus vulnérables ayant des besoins particuliers - telles que les personnes âgées, les personnes handicapées, les malades chroniques, les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes lésées et les adolescents - étaient particulièrement exposées et avaient besoin de mesures de protection spéciales, en plus de l'atténuation des risques de violence fondée sur le sexe.

22. Les objectifs précis de nombreuses mesures de riposte immédiate ont été de prévenir ou de compenser la perte de revenus et de moyens de subsistance due à l'épidémie de COVID-19, par la coordination et le soutien, en fournissant, par exemple, des services de protection sociale aux ménages économiquement vulnérables touchés par la pandémie, en mettant au point des stratégies de soins et de traitement, et en s'employant à atténuer les risques de toutes les formes de violence, d'exploitation et de négligence, notamment.

23. Le type d'assistance sociale et le niveau de couverture ont été en-deçà des besoins des personnes économiquement vulnérables, qui ont été particulièrement touchées par la pandémie COVID-19. L'aide sociale sous forme de prestations en espèces reste la principale forme d'assistance des

pouvoirs publics ou des donateurs, ce qui reflète la proportion élevée d'emplois informels et vulnérables et leur exposition à la pandémie. Le renforcement des politiques de l'emploi en vue de fournir des revenus qui maintiennent une plus grande résilience signifie qu'il faudrait accorder une plus grande priorité aux niveaux de consommation. Il peut s'agir, notamment, d'une compensation monétaire unique pour des périodes déterminées, par exemple trois mois - comme dans le cas de l'Égypte, où les travailleurs informels s'inscrivent dans la base de données du Ministère du travail et de la main-d'œuvre.

24. Le recours à des régimes de protection sociale élargis sous la forme d'un soutien au revenu, d'exonérations et d'autres interventions liées à la consommation devrait être complété par des mesures de protection sociale liées à l'investissement afin de reconstruire en mieux et de créer un système plus résilient. L'inclusion du secteur informel et la création de régimes contributifs dans le cadre d'une protection sociale plus résiliente et plus durable à moyen terme constituent des réponses positives.

25. Par conséquent, le développement des actifs et la création de sources de revenus, ainsi que des stratégies efficaces de gestion des risques, sont autant de mesures importantes pour la réduction de la pauvreté, en particulier en tant que réponse à moyen terme à la pandémie de COVID-19. Ces mesures ont aussi des effets réciproques. En effet, les investissements dans le capital humain produisent des bénéfices substantiels à long terme et sont essentiels dans le programme de réduction de la pauvreté en Afrique. Quant à l'absence de développement humain, elle entraîne un cycle de pauvreté qui traverse les générations et dont les familles n'arrivent pas à se sortir. (Par exemple, un faible niveau d'éducation et une mauvaise santé se traduisent par un faible revenu pour les adultes et un développement humain médiocre pour les enfants).

26. Au total, 25 pays africains ont commencé à rendre compte de cet indicateur, au moyen de l'outil de suivi en ligne du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les données de ces pays sont en cours d'analyse. En Afrique, les calculs des coûts économiques sont disponibles pour moins de 14 % de toutes les catastrophes. Des progrès ont été observés, 25 pays d'Afrique ayant des stratégies et des plans nationaux de réduction des risques de catastrophe alignés sur le Cadre de Sendai. Des efforts visant à renforcer les capacités des gouvernements, des collectivités locales et des parties prenantes, ainsi qu'à mettre au point des outils et des méthodologies sont actuellement déployés afin de soutenir l'élaboration de stratégies locales de réduction des risques de catastrophes. Des agents d'au moins 100 villes ont été formés à l'auto-évaluation et à la planification d'actions. Sept villes ont élaboré des stratégies de réduction des risques de catastrophe et deux villes ont adopté des stratégies intégrées de résilience.

27. Les dépenses totales consacrées aux soins de santé en Afrique ont fluctué en moyenne dans une fourchette étroite de 5 à 6 % du PIB sur la période 2000 à 2015, quoiqu'elles aient presque doublé en proportion du nombre d'habitants, de 150 à 292 dollars (en parité du pouvoir d'achat). La répartition de ce financement est cruciale, car les dépenses directes sont légèrement supérieures aux dépenses publiques, avec une moyenne de 36 % et 35 % respectivement. Vient ensuite le financement extérieur, avec une contribution de 22 % (CEA, 2019).

28. Déjà avant la pandémie de COVID-19, les dépenses consacrées aux services essentiels étaient largement insuffisantes, compte tenu des conditions initiales et du mandat plus large du Programme 2030. Les coûts de santé supplémentaires imposés par la pandémie ont mis en évidence certains déficits de développement, mais ont également offert des possibilités d'amélioration de la résilience.

29. Aux niveaux de revenus plus élevés, la part des dépenses directes dans les dépenses totales est moins importante, mais aucune tendance claire ne se



dégage. Cela pourrait s'expliquer par le fait que, lors de leur transition du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire, les pays reçoivent moins d'aide au développement, malgré leur incapacité à mobiliser sur le plan intérieur des ressources publiques suffisantes pour remplacer les ressources extérieures perdues.

30. En retenant un large seuil de dépenses publiques de santé de 5 % du PIB, on constate un déficit de financement de 66 milliards de dollars par an en Afrique. Plus de la moitié de ce montant concerne l'Égypte (19 % ou 12 milliards de dollars) et le Nigéria (32 % ou 21 milliards). Dans le meilleur des cas et moyennant des mesures d'endiguement et de distanciation sociale précoces et intenses, les dépenses de santé supplémentaires rendues nécessaires par la pandémie de COVID-19 seraient de 44 milliards de dollars pour les tests et les équipements de protection individuelle. L'augmentation des dépenses pourrait même être limitée à 31,8 %, ce qui est beaucoup plus proche de l'impact des précédentes épidémies - le virus Ebola et le SRAS-CoV-2 - sur les dépenses de santé (CEA, 2020)<sup>2</sup>. De plus, l'Afrique est tributaire des importations de nombreux produits médicaux qui sont essentiels pour les tests au coronavirus 2019, la protection des populations et le traitement des malades. L'accès aux fournitures médicales est sérieusement entravé par les restrictions à l'exportation imposées par au moins 71 pays. Une action décisive s'impose d'urgence au niveau international pour lever les restrictions aux échanges commerciaux et garantir l'accès aux fournitures médicales pour quelques-unes des populations les plus vulnérables du monde.

31. Il importe à cet égard de saluer la réponse continentale, qui a amélioré l'accessibilité globale. Cette réponse est basée sur une initiative conjointe de la CEA, de la Commission de l'Union africaine, de l'Organisation mondiale de la Santé, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et d'autres partenaires visant à tirer parti de la ratification en 2019 de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pour la mise en commun des achats, de la production locale et de l'assurance qualité des produits liés à la santé infantile et maternelle. Créée dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 et avec le concours de donateurs extérieurs et du secteur privé, la Plateforme africaine de fournitures médicales a pour objectif de garantir à tous les États africains l'accès aux équipements de protection individuelle et autres fournitures médicales urgentes dont ils ont besoin, à des prix équitables.

32. Les dépenses publiques en matière d'éducation suivent un schéma similaire à celui des soins de santé, mais le résultat est mitigé. Actuellement, les États africains consacrent environ 5 % de leur PIB à l'éducation. Il est à noter que près de la moitié des pays africains atteignent les deux objectifs de financement de l'éducation recommandés par les Nations Unies<sup>3</sup>. Outre que l'augmentation des dépenses en faveur de la qualité de l'éducation reste un défi de taille, la région fait actuellement face à un déficit annuel de 40 milliards de dollars dans le financement général de l'éducation.

33. Bien que la pandémie de COVID-19 ait touché tous les secteurs de l'éducation - petite enfance, primaire, secondaire, supérieur et professionnel - et que tous en aient souffert, chaque secteur a souffert de manière différente et avec des conséquences différentes. Logiquement, c'est l'enseignement supérieur qui a le moins souffert, car les étudiants sont des adultes et ont donc beaucoup plus de chances que les autres d'avoir accès à Internet et à l'apprentissage en ligne. On peut en effet avancer, sans sous-estimer les défis, que les universités peuvent, en anticipant et menant des réflexions approfondies,

<sup>2</sup> En moyenne, on estime que les pays d'Afrique de l'Ouest les plus touchés par l'épidémie d'Ebola ont connu une augmentation de 11 % de leurs dépenses de santé au cours de la période 2014-2016 (estimation des auteurs basée sur les données de trois pays : République démocratique du Congo, Libéria et Guinée).

<sup>3</sup> Ces deux objectifs sont de consacrer 4 % du PIB et au moins 15 % des dépenses publiques à l'éducation.

atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur leurs étudiants et ce, plus facilement que d'autres secteurs.

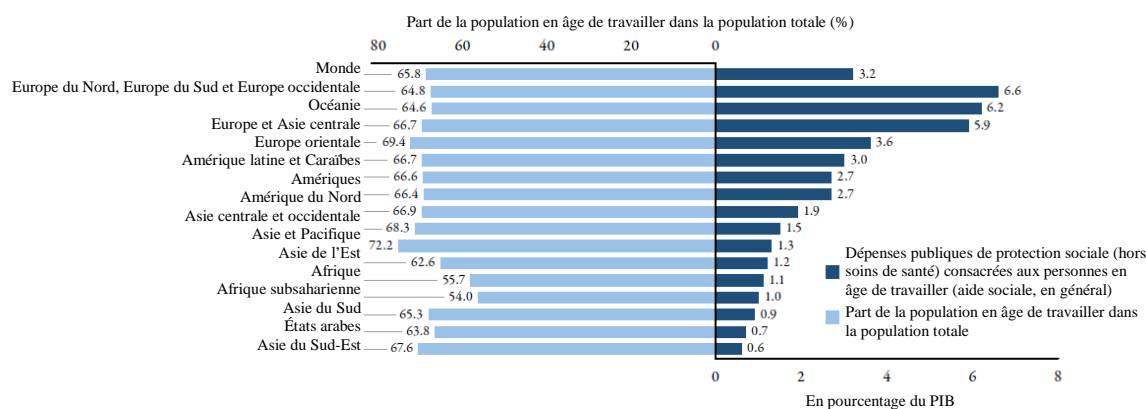
34. La pandémie de COVID-19 affecte indirectement la formation du capital humain en ce sens qu'elle retarde la fin des études et l'obtention du diplôme, ce qui empêche de saisir les possibilités offertes par le marché du travail. Ce problème se répercute sur l'ensemble du système éducatif, car les abandons en cours d'études primaires réduisent les effectifs disponibles pour l'entrée dans l'enseignement secondaire et ensuite dans l'enseignement supérieur. Le recours à l'apprentissage en ligne a offert des possibilités mais a aussi représenté et un défi. Bien adapté aux cycles secondaire et tertiaire, ce mode d'enseignement réduit les coûts de l'offre et permet donc de combler le déficit de financement. On estime que 3,6 milliards de personnes sont complètement coupées d'Internet, principalement dans les pays les moins développés, les filles ayant moins de chances d'avoir accès à un téléphone portable ou à Internet. Selon le Réseau inter-institutions pour l'éducation dans les situations d'urgence, il arrive très souvent que plusieurs utilisateurs se partagent un téléphone et les filles ne sont pas forcément prioritaires, même si l'appareil est la propriété du ménage. Outre l'accès, une deuxième fracture est mise en évidence en termes de connaissance du numérique : les filles sont plus susceptibles d'avoir des lacunes dans ce domaine.

35. Les dépenses publiques en matière de protection sociale ont occupé une place centrale dans la réponse à la pandémie de COVID-19, les pays ayant décidé de les augmenter pour compenser les pertes de revenus subies par les plus vulnérables. En Afrique, l'objectif de dépenses en matière de protection sociale découle de l'étude de l'OIT sur le cadre de politique sociale de la Commission de l'Union africaine, adopté à Windhoek en 2008. À sa première session tenue à Windhoek en octobre 2008, la Conférence des ministres du développement social de l'Union africaine a adopté un programme minimum de protection sociale comprenant, entre autres éléments, des soins de santé de base et des prestations spécifiques pour les personnes âgées. Le coût de la protection sociale envisagée à Windhoek, tel qu'il a été estimé par l'OIT, s'établit en moyenne à 4,5 % du PIB (OIT, 2008).

36. Les dépenses réelles (figure III) révèlent l'insuffisance des crédits alloués à la protection sociale. Quant à la répartition par âge de la couverture, elle montre que l'accent est mis sur la vieillesse et la phase productive du cycle de vie, l'emploi et le chômage étant négligés. En raison de la pandémie de COVID-19, des pertes d'emplois et de revenus, et de l'exposition des personnes occupant des emplois vulnérables et informels, il faut que les dépenses publiques de protection sociale soient suffisantes sur les plans quantitatif et qualitatif.

Figure III

**Dépenses publiques de protection sociale (hors soins de santé) consacrées aux personnes en âge de travailler (en pourcentage du PIB) et part de la population en âge de travailler (15-64 ans) dans la population totale (en pourcentage), dernière année disponible**



Source : OIT (2018a).

## V. Lacunes, contraintes et problèmes émergents

37. Les principales lacunes et contraintes qui font obstacle à l'éradication de la pauvreté restent a) le manque chronique de moyens de mise en œuvre efficaces - financement, technologie et développement des capacités ; b) le manque de données fiables pour mesurer et suivre les progrès, notamment l'absence de méthodologies claires concernant les fortes augmentations de la pauvreté ; et c) la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions faibles et l'absence de mécanismes institutionnels pour la réalisation des objectifs. Ces lacunes et contraintes ont, dans une certaine mesure, été mises en évidence par la pandémie COVID-19.

## VI. Accélération et intensification de la mise en œuvre : possibilités d'accélération et mécanismes de transformation

38. Si les pays africains veulent atteindre une croissance économique soutenue et réduire la pauvreté, ils doivent impérativement promouvoir un développement durable et donner une place centrale aux personnes économiquement vulnérables. À moins de dix ans de l'échéance de 2030 pour la réalisation des objectifs de développement durable, il faut faire davantage pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. La pandémie de COVID-19, qui a entravé l'activité économique dans le monde entier, donne aux pays africains l'occasion de réévaluer leurs priorités et de reconstruire en mieux grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables et inclusifs, économes en ressources et résilients face au climat dans tous les secteurs de leur économie.

39. Un rééquilibrage de la protection sociale et des services sociaux en faveur de marchés du travail dynamiques et de la création d'emplois est essentiel pour bâtir un avenir plus résilient. Devenue récemment opérationnelle, la Zone de libre-échange continentale africaine - marché unique de 3 400 milliards de dollars et de 1,3 milliard d'habitants - peut constituer un levier supplémentaire pour une réponse africaine fondée sur le développement durable. Il s'agit notamment de tirer parti de la jeunesse de la population, ainsi que de la transférabilité des compétences au-delà des frontières nationales. Comme fondement de cette démarche, on exploitera les possibilités offertes par

le marché continental de la santé en regroupant les achats et la production locale, comme l'a montré le résultat obtenu grâce à la création de la Plateforme africaine de fournitures médicales, à savoir des économies de 30 % sur les prix internationaux des produits liés à la pandémie de COVID-19.

40. Il faut également combler les lacunes dans les capacités techniques des pays afin de promouvoir le développement durable par l'utilisation des technologies numériques. Les gains d'efficacité et la réduction des coûts résultant de l'utilisation des outils numériques dans la prestation des services d'éducation et de santé sont essentiels. Les partenariats Nord-Sud et Sud-Sud en matière de recherche-développement, d'innovation et d'élaboration de politiques peuvent venir en complément des efforts nationaux et régionaux dans ce domaine.

## Références

Banque africaine de développement (2019). *Perspectives économiques en Afrique. Performances et perspectives macroéconomiques : Emploi, croissance et dynamisme des entreprises ; Intégration pour la prospérité économique de l'Afrique.*

Commission de l'Union africaine / Organisation de coopération et de développement économiques (2018). *La dynamique du développement de l'Afrique en 2018 : croissance, emplois et inégalités.* Addis-Abeba : Commission de l'Union africaine, Paris : OCDE.

Alon, T., M. Doepke, J. Olmstead-Rumsey, et M. Tertilt (2020). *The impact of COVID-19 on gender equality.* Document de travail n° 26947 du National Bureau of Economic Research.

Beegle, Kathleen, et Luc Christiaensen (2019). *Accélérer la réduction de la pauvreté en Afrique.* Washington: Banque mondiale. Disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32354>.

Commission économique pour l'Afrique (2017). *Rapport économique sur l'Afrique : L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique,* Addis-Abeba : CEA.

\_\_\_\_\_ (2019). *Santé et croissance économique en Afrique,* Addis-Abeba : CEA.

\_\_\_\_\_ (2020a). *Risque et vulnérabilité en période de COVID,* document de travail.

\_\_\_\_\_ (2020b). *Le COVID-19 en Afrique : sauver des vies et l'économie.* Disponible à l'adresse suivante : <https://repository.uneca.org/handle/10855/43756>.

Hupkau, C., et B. Petrongolo (2020). *Work, care and gender during the COVID-19 crisis.* CEP Center for Economic Performance COVID-19 Analysis, No. 002.

Organisation internationale du Travail (2008). *Can low-income countries afford basic social security?* Social Security Policy Briefings Paper No. 3. Département de la sécurité sociale. Genève : Bureau international du Travail.

\_\_\_\_\_ (2018a). *Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique.* Troisième édition. Genève : OIT. Disponible à l'adresse suivante : [www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_626831/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_626831/lang--en/index.htm).

\_\_\_\_\_ (2018b). *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-19 : La protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable.* Genève : OIT. Disponible à l'adresse suivante : [www.social-protection.org/gimi/ShowWiki.action?id=3417](http://www.social-protection.org/gimi/ShowWiki.action?id=3417).

\_\_\_\_\_ (2019). *Emploi et perspectives sociales dans le monde : tendances 2019.* Genève : OIT. Disponible à l'adresse suivante : [www.ilo.org/global/publications/books/WCMS\\_626831/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_626831/lang--en/index.htm).

\_\_\_\_\_ (2020), "COVID-19 causes devastating losses in working hours and employment", 7 avril 2020. Disponible à l'adresse suivante : [www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS\\_740893/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_740893/lang--en/index.htm).

Banque mondiale (2019) : *Accélérer la réduction de la pauvreté en Afrique.*